



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 18 juin 2024

Délibération n° 2024-099

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/06/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle - BESSIERE Jean-Pierre - DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry -- VIDAL Isabelle - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - DARMON Alexandre - PASLIN Audrey

Absents excusés : M. VENANT Frédéric (pouvoir Mme Stéphanie SEGUINOT)

Secrétaire de séance : Mme Cécile LAVERGNE

Domaines de compétences par thèmes – Aide sociale

Secours exceptionnel

Mme le Maire et Mme DIERS de LABARRE présentent à l'assemblée la demande de secours exceptionnel sollicité par l'assistante sociale du secteur au profit d'un couple d'administrés vivant sur la commune avec 3 enfants à charge.

La somme demandée s'élèverait à 124.39 € et concernerait la prise en charge partielle de frais de santé liés à une hospitalisation. En effet, la facture globale s'élève à 244.39 € mais deux associations caritatives ont décidé de régler 120 € dans le cadre de la Commission Locale de Concertation.

Le conseil municipal DÉCIDE et VOTE par 8 voix POUR et 4 ABSTENTIONS :

- d'Accorder un secours exceptionnel d'une valeur de 124,39 euros à ce couple afin de purger la dette de santé précitée.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

2 5 JUIN 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20240618-2024_099DE

Reçu le **2 5 JUIN 2024**

